

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

L'emprunt. — Le réajustement des pensions.

Notes et Informations

Voir. — L'Institution Nationale des Invalides. — Les mutilés du
cerveau. — A vendre. — Bibliographie.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Section départementale de la
Haute-Garonne. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'admini-
stration du 4 avril 1925. — Masseurs. — Décorations.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

80PG06

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER ;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, sénateur ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

L'EMPRUNT

Dans un précédent article, Favret vous exposait avec beaucoup de netteté, beaucoup de clarté, le but de l'emprunt au bénéfice de la Caisse des pensions.

Chacun porte en soi et dans sa sphère d'action, si restreinte qu'elle puisse être, un élément de réussite. Chacun de vous doit tout d'abord faire comprendre à ceux qu'il peut approcher que l'emprunt constituera un placement avantageux et qu'en outre de considérations matérielles qui peuvent amener le public à souscrire, il en est d'autres d'un ordre moral qui ne sont pas à négliger.

Il faut que l'on se souvienne que lorsque le pays nous l'a demandé nous n'avons pas marchandé ni notre santé ni notre sang.

Il faut que l'on sache que l'argent des souscripteurs prêté à l'Etat dans des conditions intéressantes, ira à ceux à qui la société doit tant.

Il ne viendra à l'idée de personne de nier ni l'utilité, ni la nécessité, ni la justice de cet ajustement de réparation.

Tous ceux qui possèdent, si un cœur bat dans leur poitrine, comprendront que l'argent prêté n'a pu être acquis ou conservé que grâce à la masse de ceux qui, aujourd'hui, souffrent dans leur chair.

Votre rôle, c'est de rappeler tout cela. C'est d'éviter que ne s'oublie trop vite tant de malheurs et tant de peines. C'est de faire comprendre à tout un peuple que nous parlons un langage de bon sens, de raison et d'équité. Que nous n'exigeons pas, mais qu'il ne nous serait pas possible de tolérer que ceux qui n'ont pas à supporter les terribles conséquences du fardeau que nous traînerons notre vie durant, se désintéressent de nous à qui ils doivent tout.

Nous agissons de notre côté avec le Comité d'Entente et nous organiserons par tous les moyens une propagande qui viendra appuyer celle propre de l'emprunt et qui sera basée sur les grands principes que je viens de rappeler.

Le pays tout entier connaîtra par l'avion, par le cinéma, par les journaux, par des conférences que nous, qui fûmes et sommes encore la force vitale de la France, voulons pour l'honneur même de la nation que l'emprunt réussisse.

Tout Français se doit, proportionnellement à ses moyens, de ne pas lésiner pour une question de prêt d'argent garanti, alors que ceux à qui le bénéfice en est destiné se sont montrés si peu avarés de leur vie et de leurs souffrances pour les sauver.

SCAPINI.

Le Réajustement des Pensions

Le rapport de la Commission des Finances du Sénat est publié. Il nous fait connaître de quelle façon les membres composant cette Commission interprètent les articles 328 et 329 de la loi de finances votée par la Chambre des Députés le 11 février. Ces articles ont été reproduits dans notre Bulletin de mars.

La Commission des Finances du Sénat a nettement déclaré dans son rapport que le réajustement de 80 % ne sera pas calculé pour le mutilé bénéficiaire de l'article 10, sur sa pension totale, soit 3.000 fr., mais sur 2.400 francs.

De cette mesure, il résulte que l'augmentation ne sera pas non plus calculée sur la surpension accordée aux bénéficiaires des articles 10 et 12.

Cependant, pour être équitable, ce réajustement ne devrait-il pas être basé sur le préjudice subi par l'intéressé ? Si le Sénat accepte la proposition de sa Commission des Finances et limite pour les grands invalides bénéficiaires de l'article 10 ou des articles 10 et 12 l'augmentation à 80 % de 2.400 francs, il ne réajustera en fait qu'une partie de sa pension.

Par les articles 10 et 12 de la loi du 31 mars 1919, nos législateurs ont prévu une réparation spéciale pour les grands mutilés dans le but de rapprocher la pension, le plus possible, du préjudice causé par la gravité des blessures. Cette réparation spéciale fait donc partie intégrante de la pension du grand invalide et nous espérons encore réussir, tout au moins pour nos camarades article 12, à voir leur pension totale majorée de 80 %. Si nos démarches n'aboutissent pas, nous aurons tout de même la joie de voir les Aveugles de guerre augmentés de 1.920 fr., c'est tout de même appréciable.

Maintenant, il reste à savoir par quels moyens financiers sera assuré le paiement du réajustement. Il avait été envisagé un emprunt dont le produit devait être réservé au paiement de notre augmentation de pension. Nul ne sait les mesures qui seront prises par le Gouvernement actuel, il se peut que l'idée d'emprunt pour la Caisse des pensions soit abandonnée dans le cas où un emprunt serait émis pour la sauvegarde des finances du pays.

Quoi qu'il en soit, nous demandons à être payés en numéraire ou en titres facilement négociables. Quant aux voies et moyens qui doivent

assurer notre paiement, c'est au Gouvernement d'y pourvoir, mais il sait qu'il peut compter sur la collaboration des mutilés.

L'erreur commise à l'égard des orphelins sera réparée, le Sénat ne pouvant décider une augmentation de dépenses, la Commission des Finances propose une réduction de 1.000 francs sur l'ensemble du chapitre, cette modification entraînera une nouvelle discussion à la Chambre qui fera le nécessaire pour accorder aux orphelins la même augmentation que celle votée pour les enfants des grands invalides.

FAVRET.

Nota. — A l'heure où nous mettons sous presse, nous regrettons d'aviser nos camarades bénéficiaires des articles 10 et 12 que nos démarches en leur faveur sont restées infructueuses.

Nos camarades ont manifesté, ces temps derniers, quelque étonnement inquiet, non point au sujet du réajustement lui-même qu'ils considèrent comme acquis, mais en raison des lenteurs qui en arrêtent le vote définitif.

Les lenteurs, on le sait, sont imputables aux derniers événements politiques, qui ont arrêté la discussion du budget au Sénat. On sait aussi que le Comité d'Entente s'en est continuellement préoccupé, et que dans l'attente d'explications précises au sujet de l'emprunt, explications qu'il fut impossible d'obtenir en dehors d'une discussion des projets financiers, encore ajournée, le Comité d'Entente s'est mis en rapport avec certains membres de la Haute-Assemblée en vue de la présentation éventuelle d'un amendement.

Depuis, le nouveau Cabinet a été formé, mais il n'a été fourni d'autres précisions que les quelques mots consacrés par la déclaration ministérielle au maintien des droits des créanciers privilégiés de la nation.

Le Comité d'Entente s'est donc réuni le 22 avril pour examiner à nouveau la situation et échanger les vues des grandes Associations. Leur avis fut unanime, toutes considèrent que les circonstances ne doivent avoir aucune influence sur la question du réajustement — nouvelle constatation d'un fait universellement admis — mais le Comité d'Entente a, en outre, décidé de continuer son action énergiquement, tant auprès du Gouvernement que du Parlement. Elle est aussi urgente que nécessaire, si l'on considère l'approche rapide du 1^{er} juillet, date à laquelle

le projet voté par la Chambre prévoit le paiement avec rappel du 1^{er} janvier des arrérages des pensions réajustées.

La question, pour être presque entièrement résolue, n'en reste pas moins en suspens en raison de la séparation des Chambres, et en suspens aussi les moyens de nous payer.

C'est dire combien l'attention de tous mérite de rester éveillée pour soutenir le Comité d'Entente et l'aider à emporter définitivement la victoire. Et celle-ci ne signifie pas seulement le réajustement à 1,80, mais la quasi certitude que ces 80 % seront payés en billets.



NOTES & INFORMATIONS

VOIR

Le docteur Bonnefon a eu la bonté de nous indiquer qu'il désirait connaître par groupements régionaux le nombre et le nom des camarades qui pourraient bénéficier d'une intervention chirurgicale utile.

Nous ne voulons pas revenir sur l'intérêt que présentent les admirables opérations du docteur Bonnefon, ceci a déjà fait l'objet d'articles dans notre Bulletin. Grâce à son art et à son dévouement, seize de nos camarades ont pu recouvrer la perception d'une lumière qu'il croyait à jamais perdue.

Afin de tenir dans le plus bref délai les renseignements qui nous sont demandés, nous prions les camarades qui distinguent la différence entre le jour et la nuit, de faire connaître à l'U. A. G. leur nom et leur adresse aussi rapidement que possible.

Nous soulignons et spécifions « les camarades qui distinguent la différence entre le jour et la nuit », cette perception lumineuse constitue la condition primordiale, outre certaines autres d'un ordre technique, qui peut permettre au docteur Bonnefon d'intervenir utilement. S'il n'y a aucune perception lumineuse, l'état actuel de la science ne permet aucune intervention chirurgicale susceptible d'un résultat quelconque.

L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

L'Institution Nationale des Invalides reçoit en qualité de pensionnaires les mutilés et héberge les victimes de la guerre de passage à Paris.

Les Aveugles de guerre étaient exclus de cet hébergement, l'Hôtel des Invalides n'étant pas aménagé pour y recevoir des mutilés atteints de cécité.

Nous avons fait des démarches pour que cette mesure soit abolie et M. le ministre des Pensions nous a assuré qu'il allait examiner la requête de l'Union des Aveugles de guerre. Nous espérons que dans un avenir prochain nos camarades ayant besoin pour un motif quelconque de demander leur admission momentanée aux invalides obtiendront satisfaction.

AUX BROSSIERS

Camarades, voulez-vous des crochets pour faire vos brosses? Adressez-vous à Bordier (Henri), Aveugle de guerre, à Châteaudun (Eure-et-Loir), qui vous enverra contre paiement de 5 francs une série de huit crochets solides.

Joindre de préférence les cinq francs à la lettre de commande.

M. Achille Grispoire, membre associé de l'U. A. G., Président du Conseil d'administration de l'Association d'ouvriers tisserands l'Artisane, à Hallencourt (Somme), nous prie de porter à la connaissance de nos camarades et aux personnes qui s'intéressent à l'U. A. G. que l'Association qu'il préside fabrique exclusivement à la main les toiles à draps et à matelas. La marchandise ne subit aucun apprêt.

Demander prix et échantillons à M. Achille Grispoire, administrateur de l'Artisane, à Hallencourt (Somme).

Des agents seraient acceptés.

AUX ARTISANS MUTILES REFORMES ET VEUVES DE GUERRE

L'Artisan mutilé, afin de poursuivre son but, organise sa 3^e Exposition à la mairie du 6^e arrondissement, du 12 au 21 juin, afin de faire connaître les travaux des mutilés.

Les demandes seront reçues jusqu'au 1^{er} juin. Pour tous renseignements, écrire à M. Dussault, secrétaire général, 37, rue du Repos (Paris, 20^e).

L'Association des blessés nerveux de la guerre nous prie d'insérer la note suivante :

L'attention a été récemment attirée sur l'infortune des blessés nerveux de la guerre, trépanés ou commotionnés, auxquels les réparations de la loi du 31 mars 1919 n'offrent trop souvent que d'insuffisantes compensations.

L'Assistance aux Blessés nerveux de la Guerre, Œuvre reconnue d'utilité publique, rappelle que depuis 1917 elle reçoit tous les trépanés, commotionnés, confus de guerre, à son dispensaire, 35, avenue de Saint-Ouen, Paris; elle les soigne et les secourt.

Elle les accueille dans ses maisons de retraite d'Arnouville-Gonesse où ils trouvent un refuge agréable et des occupations saines qui apportent des diversions salutaires à leur inquiétude.

Tous les blessés nerveux de la guerre peuvent être renseignés sur ces institutions, soit par l'Office National des Mutilés, soit par les Comités Départementaux, soit en s'adressant au siège social de l'Assistance aux Blessés nerveux de la Guerre, 35, avenue de Saint-Ouen, Paris (XVII^e).

A VENDRE

Une bonne machine à tricoter en parfait état avec tous ses accessoires. Marque « Dubied », jauge 37, largeur 50 centimètres.

Ecrire au camarade Sursin, 27, rue de Saint-Mandé, à Charenton (Seine).

Matériel pour broserie à vendre comprenant guillotine de grand modèle, couteau avec tréteau et peigne. Prix modéré.

S'adresser au camarade A. Molinier, 28, rue du Puits, à Colombes (Seine).

Maison et fonds de bonneterie à vendre, atelier comprenant trois machines « Dubied » état neuf, marche parfaite; une surjeteuse-raseuse marque « Merrow », un an de service; bobinoir automatique « Dubied » n'ayant jamais servi; un auto-paraffineur à main complet; un grand rouet à main; accessoires de rechange, bobines, marchandises en magasin. Maison comprenant une cave; au rez-de-chaussée: magasin, salle à manger, cuisine et cour avec w.-c.; premier étage: trois pièces et

deux grands greniers. Travail à façon assuré, bonne clientèle. Centre commercial. Ville très commerçante. Installation électrique. Le tout pour 32.000 francs. S'adresser au camarade G. Galis, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

*

**

Les camarades qui recherchaient un guide sont priés de s'adresser à M. Prosper Courgenay, demeurant 17, passage Notre-Dame-de-la-Croix, à Paris (20°).

BIBLIOGRAPHIE

Il est rappelé aux camarades aveugles qu'une Bibliothèque, comprenant 2.000 ouvrages en écriture Braille, fonctionne au Siège du Comité Départemental des Mutilés de la Seine, 7, rue des Minimes, Paris (3°).

Cette Bibliothèque est ouverte au public tous les après-midi. Les livres sont prêtés aux camarades qui se présentent ou, s'ils ne peuvent se déplacer, leur sont expédiés par poste sur simple demande de leur part.

Le catalogue est expédié gratuitement à tous les camarades qui expriment le désir de le recevoir.

S'adresser ou écrire pour l'obtenir, au Comité Départemental des Mutilés, 7, rue des Minimes, Paris (3°).

La Société « La Familiale des Soldats Aveugles » nous prie d'insérer la note suivante :

« La Familiale des Soldats Aveugles a l'honneur de vous faire savoir que leurs deux dernières réunions avant les vacances auront lieu de 14 heures 30 à 18 heures, rue de Clichy n° 51, dans la salle de la Société Française de Photographie (Métro Place Clichy), le jeudi 21 mai, jour de l'Ascension, et le dimanche 28 juin prochain. Elle vous prie de lui faire l'honneur d'y assister. »

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, du 16 mars au 15 avril 1925, une somme de 4.679 fr. 45, se répartissant comme suit :

Naissances	Fr. 1.900 »
Secours	2.779 45

Il y a lieu d'ajouter à ces 4.679 fr. 45 une somme de 10.000 fr., prêts pour achats de maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-deux demandes de secours, sur lesquelles neuf n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucun secours.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Allais (Louis), de Malakoff, nous font part de la naissance de leur fils Raymond, né le 2 mars 1925.

Notre camarade et Mme Stephan, de Pont-Croix (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils Jean, né le 7 février 1925.

Notre camarade et Mme Renoux (Henri), de Châteauroux, nous font part de la naissance de leur fille Yvonne, née le 2 juillet 1924.

Notre camarade et Mme Junge (Paul), de Plouescat, nous font part de la naissance de leur fils Paul, né le 11 mars 1925.

Notre camarade et Mme Courtas, de Paris, nous font part de la naissance de leur fils André, né le 22 mars 1925.

Notre camarade et Mme Pelissier (Jean), de Pont-Picot (Puy-de-Dôme), nous font part de la naissance de leur petit-fils.

Notre camarade et Mme Loiseau, de Peyravault (Vendée), nous font part de la naissance de leur fils Théophile, né le 24 mars 1925.

Notre camarade et Mme Fauvel, de Sartrouville (S.-et-O.), nous font part de la naissance de leur fille Monik, née le 31 mars 1925.

Notre camarade et Mme Coignoux, de Nantes (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille Renée, née le 13 mars 1925.

Notre camarade et Mme Dimitrieff, de Dives-sur-Mer (Calvados), nous font part de la naissance de leur fille Solange, née le 8 avril 1925.

Notre camarade et Mme Léger (Robert), de La Chapelle-sur-Creuse, nous font part de la naissance de leur fils Jean-Robert, né le 5 avril 1925.

Notre camarade et Mme Nicomette, de Fayl-Billot (Haute-Marne), nous font part de la naissance de leur fille Odette-Louise-Marie, née le 3 avril 1925.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De la mère de notre camarade Estorges, survenu le 10 décembre 1924, à l'âge de soixante et onze ans.

Du père de notre camarade Lemaire (Cyrille), survenu le 12 mars 1925, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

De la fille de notre camarade Fracasse, survenu à La Couronne, à l'âge de vingt-trois ans.

De la mère de notre camarade Menuet (Pierre), survenu à Saint-Malo, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Du père de notre camarade Deltor (Adrien), survenu le 1^{er} avril 1925, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

De la naissance et du décès de l'enfant de notre camarade Le Borgne.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

MARIAGES

Notre camarade Piallat d'Avignon (Vaucluse), nous fait part du mariage de sa belle-fille avec M. Roure, qui a été célébré le 14 avril 1925, à Avignon.

Notre camarade Camuset nous fait part de son mariage avec Mlle Georgette Monnin qui a été célébré le 2 mai 1925, à Chargey-les-Gray (Haute-Saône).

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

Section Départementale de la Haute-Garonne

Les membres de la Section sont informés que l'Assemblée générale semestrielle se tiendra, le dimanche 14 juin, à 9 heures du matin, à l'ancienne Faculté des Lettres, 17, rue de Rémusat, Toulouse.

Bon accueil sera réservé aux camarades habitant les départements voisins et toute faculté leur sera donnée de participer aux débats ayant un caractère de revendications générales.

Pour le Bureau :

Le Président : SEGUY.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 4 Avril 1925

La séance est ouverte, à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Gaston L'Evesque, Courteix, Grillet, Nicolai, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Dufour, Conan, Gudefin, Laffargue, Laute, Noireaux.

Ont écrit : Antoine Derunder, Izaac, Lallement, Leveau, Leloup, Robert, Toudouri, Fauvel.

Assistent à la Séance : M. de Traversay, président du Comité d'action, les camarades Boibin, Brillant, Pagenel, Saillet.

Le Président remercie les administrateurs et les camarades de l'U. A. G. des vœux de prompt rétablissement qu'ils ont bien voulu lui témoigner à l'occasion de sa récente maladie.

- 1° Procès-verbal de la dernière réunion adopté à l'unanimité ;
- 2° Situation financière de février et mars adoptée à l'unanimité ;
- 3° Recueil des noms et adresses des membres de l'U. A. G.

Le Président. — L'Assemblée générale de l'année dernière a demandé à ce que soit établi une sorte d'annuaire comprenant les noms

et adresses des membres de l'U. A. G. par ordre alphabétique et ensuite par département. Le prix d'édition de cet annuaire est très important : 5.400 francs. Pour faire une économie, je vois deux solutions : ou ne faire établir que la moitié du recueil, c'est-à-dire la liste par ordre alphabétique des membres de l'U. A. G., ou faire éditer le recueil complet, mais le vendre aux camarades.

Lecture des lettres des administrateurs de province et de celle de Seguy.

Antoine vote pour la publication du recueil. Derunder, Lallement, Leloup, Leveau, Robert (Maurice), Toudouri votent contre cette publication. Fauvel et Izaac donnent pouvoir au secrétaire général.

Le secrétaire général fait remarquer qu'il sera bien difficile de faire payer l'annuaire aux camarades. La solution la plus économique consisterait à recommencer la publication de la liste des membres de l'U. A. G. dans notre Bulletin mensuel d'abord par ordre alphabétique, ensuite par département.

Le président met la proposition du secrétaire général aux voix ; elle est adoptée par 20.

Pour : Scapini, L'Evesque (Gaston), Courteix, Grillet, Nicolai, Favret, Fauvel, Izaac, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Dufourc, Conan, Gudefin, Laffargue, Laute, Noireaux, Toudouri.

Contre : Antoine.

4° Franceville (pose de stores aux fenêtres de nos bâtiments).

Le Secrétaire général. — Des camarades ayant fait un séjour à Franceville nous ont demandé de vouloir bien faire poser soit des rideaux soit des stores aux fenêtres de nos bâtiments.

Cette installation répondant à une utilité, nous nous sommes préoccupés de la dépense qu'elle entraînerait. Celle-ci sera de 1.000 francs environ pour des stores verts à chacune des fenêtres des logements et aux portes des chambres du pavillon « A ».

Lecture des lettres des administrateurs de province à ce sujet.

Antoine et Toudouri donnent pouvoir au Président. Derunder donne pouvoir à Noireaux. Fauvel et Izaac donnent pouvoir au Secrétaire général. Lallement, Leloup, Leveau, Robert (Maurice) votent pour l'installation de stores verts.

Le Secrétaire général demande l'avis des administrateurs ayant séjourné à Franceville. Ceux-ci estiment que des stores verts suffisent.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Bureau à faire installer des stores verts aux fenêtres des logements et aux portes des chambres du pavillon « A ».

5° Affiliation des départementales ou régionales de l'U. A. G. à des Fédérations de mutilés ou d'anciens combattants.

Lecture de la lettre de Beda demandant au Conseil d'administration de vouloir bien prendre une décision au sujet de l'affiliation de sa départementale à une Fédération de mutilés.

Lecture des lettres des administrateurs de province à ce sujet.

Antoine, Lallement et Toudouri donnent pouvoir au Président. Derunder, Leloup, Leveau, Robert (Maurice) sont contre le maintien de cette affiliation. Fauvel accepte l'affiliation. Izaac donne pouvoir au Secrétaire général par 24 voix :

Gaston L'Evesque, Scapini, Antoine, Lallement, Toudouri, Courteix, Grillet, Nicolai, Favret, Izaac, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Bois, Dufourc, Conan, Laffargue, Laute, Noireaux, Derunder, Leloup, Leveau, Robert (Maurice).

Contre 2 : Fauvel, Gudefin.

Le Conseil d'administration décide que l'article 12 du règlement des départementales et régionales doit être strictement appliqué. Il charge le Secrétaire général d'en informer le Président de la départementale des Vosges.

Questions diverses.

Admission de nouveaux membres.

Sont admis membres titulaires :

Définitivement : Magnin (Louis). Provisoirement : Culot (Paul). Louis (Pierre), dont la pension avait été rejetée, a obtenu satisfaction à la Cour régionale ; il est réintégré membre titulaire de l'U. A. G.

Le Président avise le Conseil qu'il a donné son accord pour que l'Union soit bénéficiaire du produit d'un match de foot-ball organisé par les jockeys de Chantilly et de Maisons-Laffitte.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil ratifie la décision prise par le Président.

Le Président donne quelques explications sur la situation du réajustement des pensions.

Lecture des lettres de MM. Brioux, Fabry, des camarades Lambert (Léon), Héron, Brusson, Seguy.

Le Secrétaire général informe le Conseil que le Comité d'entente du département de la Seine vient de se constituer en vue de présenter aux candidats conseillers municipaux notre cahier de revendications : carte de priorité, logement de la Ville de Paris, etc...

Il demande au Conseil de vouloir bien désigner deux administrateurs pour assister, en qualité de délégués de l'Union, aux réunions du Comité d'entente départemental.

A l'unanimité des membres présents, Favret et Gudefin sont désignés.

La séance est levée à 17 heures.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES COMMISSAIRES MASSEURS DU 1^{er} AVRIL 1925

Les commissaires masseurs se sont réunis, le mercredi 1^{er} avril, à 15 h. 30.

Etaient présents : Désiré Cardot, Gaston Mauger, Pierre Rouquette.
Assistaient à la séance : Favret, Tihon.

Cardot et Mauger rendent compte de la démarche faite au Ministère du Travail en vue de la modification du Tarif Breton (art. 24).

Ils furent reçus par le chef du Cabinet du Ministre. Ils obtinrent de ce haut fonctionnaire la promesse que leur requête serait transmise à M. le ministre avec avis favorable et que l'Union serait tenue au courant de la suite donnée.

Les commissaires masseurs feront une démarche auprès du ministre des Pensions au sujet de l'article 64.

Ils décident ensuite de fixer l'Assemblée générale des masseurs Aveugles de guerre, membres de l'U. A. G., au 28 avril, à 20 h. 30.

La séance est levée à 16 h. 50.

LEGION D HONNEUR

Par décret du Président de la République, en date du 28 mars 1925 (*Journal officiel* du 4 avril 1925, page 3417), a été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

Pour prendre rang le 16 août 1920 :

FARCY (Georges-Gustave), ex-soldat du 162^e régiment d'infanterie.



Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris

Liste des Membres de l'U. A. G. par ordre alphabétique

- ABBAS, Douar Errich, Faction Bern Foudha, commune mixte de Ain-Bessem (Algérie).
- ABDERAHMAN (Ben Sad), Tribu des Oulad, rue Bessière, La Ghouat (Algérie).
- ABEIHLE (Paul), Saint-Etienne-de-Gourgas (Hérault).
- ABOUDARKAM (Menahem), 3, rue Talma, Mascara.
- ABRAHAM (Pierre), Anneville-sur-Scie, par Longueville (Seine-Inférieure).
- ACART (Alfred), au Petit-Pré, Plaisir (Seine-et-Oise).
- ADAM (Joseph), 5, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.
- ADRIEN (Emile), 8, rue Beauregard, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).
- AFFRE (Ernest), Villa Aurore, route de Corneilhan, Béziers (Hérault).
- AGNUS (Alfred), au Blanchon, par Pont-Ain (Ain).
- AGUTTE (Louis), 14, rue Daru, Paris.
- AHMED (Zerouk Ben Mahmond), Ouled-Djellal, commune de Biskra.
- AHMED (Ben Mohamed Kléba), Monzel-Dzenil (Tunisie).
- ALAU (Udaux), rue du Collège, Espalion (Aveyron).
- ALBERT (Henri), Montoumais (Vendée).
- ALBERT (Victor), Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée).
- ALBESPY (Charles), Nuces, commune de Valady (Aveyron).
- ALBOUY (Ernest), Bouthe, commune de Cuq-Toulza (Tarn).
- ALDEGUER (Joseph), rue de Quinsne, quartier de la Marine, Mostaganem.
- ALIBERT (Fernand), avenue de la Gare, Maison Bleue, à Revel (Haute-Garonne).
- ALISON (Elie), 30, avenue du Guide, Bobigny (Seine).
- ALIX (Julien), Beauvoir, canton de Pontorson (Manche).
- ALLAIS (Louis), 11, rue Depinoy, Malakoff (Seine).
- ALLAMEND (Célestin), aux Saillands-du-Gua, par Vif (Isère).
- ALLOI (Jean), 14, rue Jacques-Serrières, Nice (Alpes-Maritimes).
- ALQUIE (Germain), 1, rue Beziat, Toulouse (Haute-Garonne).
- ALQUIER (Emile), 27, rue des Fossés, Narbonne (Aude).
- ALQUIER (Gustave), 110, rue Joseph-de-Carayon, Bordeaux (Gironde).

ALQUIER (Louis), 13, rue Escoussière, Revel (Haute-Garonne).
ALVERGNE (Jules), 5, rue Bon-Juan, Marseille (Bouches-du-Rhône).
AMANT (Polixème), 6, rue Pichard, Fresnoy-le-Grand (Aisne).
AMAR (Joseph), 24, rue de Charenton, Paris.
AMBLARD (Henri), 33, avenue de Breteuil, Paris.
ANDRÉ (Auguste), 80, rue Carnot, Raon-l'Étape (Vosges).
ANDRIEU (Pierre), 83, rue de Chennevières, Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise).
ANGEL (François), Bussières (Haute-Saône), par Geneuille (Doubs).
ANGOT (Alphonse), route de la Gare, Saint-Romain-Collore (Seine-Inférieure).
ANQUETIL (Pierre), 14, rue Daru, Paris.
ANSANNAY-RIOND (Jean), Notre-Dame-de-Bellecombe (Savoie).
ANTHÈNE (Claude), 6, rue du Capitaine, Vichy (Allier).
ANTOINE (Louis), 10, quai de Richemont, Rennes (Ille-et-Vilaine).
ARAGON (Léon), Neuvy-Chevrières (Ardennes).
ARBAIZAR (Louis), 2, rue Champ-Lacombe, Biarritz (Basses-Pyrénées).
ARCHAMBAULT (Louis), Chalivoy, par la Guerche-sous-l'Aubois (Cher).
ARGOUAH (Guillaume), Kerranpronosten-Plouenan (Finistère).
ARHURO (Alfred), Plouharnel (Morbihan).
ARLAUD (Louis), boulevard Jules-Ferry, Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).
ARNAUD (André), 6, rue de Bourgogne, Chelles (Seine-et-Marne).
ARNAUD (François), rue des Ecoles, Saint-Valles (Drôme).
ARNAUD (Aristide), Eygalières (Bouches-du-Rhône).
ARNAUD (Antoine), 16, boulevard Carnot, Cannes (Alpes-Maritimes).
ARNAULT (Victor), 14, rue Daru, Paris.
ARNOULD (Émile), 3 bis, rue Reine, Le Perreux (Seine).
ARNOULD (Arsène), 13, rue des Salines, Reims (Marne).
ARNOUX (Fernand), 14, rue Désagulières-Tasdon, La Rochelle (Charente-Inférieure).
ARONOWSKI (Israël), 184, boulevard de Créteil, Parc-Saint-Maur (Seine).
ARTEL (François), 46, Grande-Rue, La Ferté-Macé (Orne).
ARTUS (Jean), La Cueille-Aigue, près Poitiers (Vienne).
ARZAGOT (Jean-Baptiste), 56, route de Pau, Lourdes (Htes-Pyrénées).
ASSEMAT (Louis), Castelnau-de-Brassac (Tarn).
AMBERT (Alfred), 91 bis, rue du Ballon, Le Mans (Sarthe).

AUBERT (Sauveur), Haras Nationaux, route de Thuir, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
AUBIN (Paul), 18, rue de l'Opéra, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
AUBINEAU (Auguste), Antigny, par La Châtaigneraie (Vendée).
AUBRY (Eugène), Granges-de-Fontains, par Nangès (Seine-et-Marne).
AUBUS (Jules), 1, rue Adolphe-Mion, Montpellier (Hérault).
AUCAIGNE (Jean-Antoine), 3, rue du Vieux-Palais, Mâcon (Saône-et-Loire).
AUCLAIR (Auguste), Village de la Folie, par Saint-Marcel (Indre).
AUDIBERT (Augustin), rue Sainte-Andréa, Maison Gros, Rodeillon, Toulon (Var).
AUFFRET (Joseph), 5, rue d'Orléans, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
AUFÈRE (Marcel), 19, rue du 4-Août, Issoudun (Indre).
AUGE (Jean), aux Essarts, commune de Chaniers (Charente-Inférieure).
AUGOYAT (Fernand), 8, rue Jenner, Le Creusot (Saône-et-Loire).
AULIAC (Antoine), Saint-Martial, Entraygues, par Argentat (Corrèze).
AUMASSON (Léon), 7, rue Renan, Angers (Maine-et-Loire).
AUMONT (Victor), Trun (Orne).
AUTHIE (Louis), cours Colbert, Chalabre (Aude).
BACARIA (Joseph), 4, ruelle Gandon, Paris.
BACHIR (Ben Mostfa), Messad, par Djelfa.
BADEL (Pierre), rue de Genève, Meximieux (Ain).
BAILLY (Octave), 20, rue de la Gare de Reuilly, Paris.
BAIZET (Pierre), 75, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).
BAKOUR (Ismaël), Crantenoy par Haroué (Meurthe-et-Moselle).
BALAGNY (Joseph), 5, rue des Moulins, Roanne (Loire).
BALANDRAS (Charles), 27, rue Victor-Hugo, Villejuif (Seine).
BALANSA (Joseph), aux Bacarnets, par Cintegabelle (Hte-Garonne).
BALDY (Jean), Mechmont, par Pélacoy (Lot).
BALESTER (Jean-Baptiste), 16, rue du Sommerard, Paris.
BALLAY (Louis), 14, rue Poncelet, Paris.
BALLU (Marie-Clément), 11, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris.
BANYULS (François), à Collioure (Pyrénées-Orientales).
BAPTISTE (Théophile), 52, rue Carnot, Fleury-les-Aubrais (Loiret).
BARALLE (Gustave), 22, rue Pasteur, Iwuy (Nord).
BARANGER (Daniel), Saint-Cybardeaux (Charente).
BARBE (Albert), rue Bonnardsund prolongée, 8, impasse Brimeux, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
BARBERIN (Laurent), Boulbon (Bouches-du-Rhône).

BARBET (Paul), Polliat (Ain).
BARBETTE (Louis), Vellechevreux par Courchaton (Hte-Saône).
BARBETTE (Séraphin), Vellechevreux par Courchaton (Hte-Saône).
BARBIER (Alfred), 37, rue de l'Ancien-Pont-Rouge, allant, Maubeuge (Nord).
BARBIER (Charles), 2, impasse Saint-Jean, Chemin Perdu, Liévin (Pas-de-Calais).
BARBIER (Eugène), Saint-Quirin (Moselle).
BARBIER (Jean), Plougouven (Finistère).
BARBIER (Jean), Saint-Maurice-de-Lignon (Haute-Loire).
BARBIER (Pierre), Lévens (Alpes-Maritimes).
BARDAY (Claude), rue du Pilon, Uchizy (Saône-et-Loire).
BARDE (Cyprien), Sainte-Radegonde par Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
BARDIN (Louis), chez M. Magdelaine, facteur à Thiais (Seine).
BARDONNET (Claude), La Pacaudière (Loire).
BARDOUX (Robert), 206, rue Championnet, Paris.
BARETJE (Laurent), Chemin de Ceinture, Maison Cristin, Colonne Randon, Bône (Constantine).
BARDOIN (Jean-Baptiste), 24, rue Cyrano, Lyon (Rhône).
BARLET (Raymond), 14, rue Daru, Paris.
BARNABÉ (Claude), Saint-Gérand-le-Puy (Allier).
BARNABÉ (Claude), 11, rue du Marché-au-Blé, Le Canet (Allier).
BARON (Augustin), La Motte-d'Aveillans (Isère).
BARON (François), Gagnard, Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
BARON (Jean-Marie), 94, rue Carnot, Lorient (Morbihan).
BARRABON (Auguste), Riotard (Hte-Loire).
BARRAT (Prosper), Melay par Bourbonne-les-Bains (Hte-Marne).
BARRE (Georges), 20, rue Charles-Lyonnet, Villeurbanne (Rhône).
BARREY (Charles), Nom-la-Poterie (Calvados).
BARRY (Antoine), Arcambal (Lot).
BARTHELEMY (Etienne), rue Ledru-Rollin, Cadenet (Vaucluse).
BARTIER (Charles), 4, rue de la Prévôté, Maubeuge (Nord).
BASILE (Henri), Thivars par Goindreville (Eure-et-Loir).
BASSET (Jean), Chambres, Commune du Vigeau par Mauriac (Cantal).
BASTIDE (Guillaume), 43, rue Marchande, Saint-Flour (Cantal).
BASTION (Antoine), Montrottier (Rhône).
BATAILLE (Edouard), 113, rue du Chemin-Vert, Paris.
BATHELIER (Félicien), 14, rue Saint-Lazare, Orange (Vaucluse).
BATESTI (Pierre), Venaco (Corse).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : COURTEIX, GRILLET, NICOLAÏ.
Secrétaire général : FAVRET.
Trésorier : GASTON L'EVESQUE.
Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CONAN, DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, GOUBIN, GUDFIN, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTÉ, LEVEAU, LELOUP, MALGAT, NOIRBAUX, ROBERT (Maurice), TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBÈL, Vice-Présidente ;
M. MEYNADIER, Vice-Président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;
M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;
M. Marcel BLOCH.
Mme BOYLESVE.
Mme BROQUIN.
M. CHEPPER.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation
Mlle JALAGUIER.
Mme HENRI.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme Pierre MOURAUX.
Mme MUS.
M. PASCAL.
M. Joseph ROUX.
M. SOLLAR.
D^r SCHNEIDER.
Mme VALTON.

Liste des Donateurs

Union des Femmes de France, Comité de Barcelone, 1.000 francs.
— M. et Mme Métayer, Andrézy (S.-et-O.), en souvenir de leur fils Robert, mort pour la France, 50 fr. — Lycée Rollin, à Paris, 50 fr. — M. Roger Louvel, à Paris, 1.000 fr. — Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles de Saint-Gaultier (Indre), 100 fr. — Anonyme H. G., 100 fr. — Mme Sennelier, à Paris, 25 fr. — M. Lobbe, 10 fr. — « Deux vieux Parisiens », 5 fr. — Anonyme N° 20.254, 10 fr. — Le maire de Nozy-le-Comte (Aisne), 50 fr. — M. Worms, à Vaucouleurs (Meuse), 25 fr. — Anonyme N° 20.257, 10 fr. — M. Félix Amar, Paris, 50 fr. — Mme Lang, à Dijon, 20 fr. — Mme Jules Ditisheima, Paris, 20 fr. — Mme Neymarck, Paris, 10 fr. — Mme Lévy-Weis, Paris, 100 fr. — Les Elèves de la Classe des Mathématiques du Lycée Henri-IV, à Paris, 2.000 fr. — Société Française de Bienfaisance, à Anvers, 430 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Lycée Kléber, à Strasbourg, 100 fr. — M. A. Girod, à Paris, 5 fr. — M. Rabby, à Neuilly-sur-Seine, 20 fr. — M. Gauthier (Lucien), à Fours (Nièvre), 10 fr. — « Un Sans-Filiste nancéen », 10 fr. — Mme Louise Pouilles, Pamiers, 10 fr. — Ecole Maternelle, 9, rue Popincourt, Paris, 30 fr. — M. V. Richert, à Kaysersberg (Haut-Rhin), 50 fr. — M. Gustave Trautman, Strasbourg, 50 fr. — Mme Vve Linousin, à Tolosa (Espagne), transmis par *Les Annales*, 200 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, à Avignon (Vaucluse), 50 fr. — M. Bœsiger, à Lyon, 20 fr. — Les Conscrits de la Classe 1925, de Poligny (Jura), 182 fr. 25. — M. Etail, à Reims, 50 fr.

